

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juin 2014

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD105

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 43

I. À l'alinéa 8, substituer au mot :

« pris »,

le mot :

« effectué ».

II. En conséquence, après le mot :

« et »,

insérer le mot :

« qui ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.